

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00886
Numéro SIREN : 830 644 357
Nom ou dénomination : 123 TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013864



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A SD 2022

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise		123 TAXI - SIREN : 830644357		Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2021			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial* Autres*	010	30 000	012	30 000	
			014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	34 563	030	20 544	14 019
	Immobilisations financières* (1)		040	250	042		250
	Total I (5)		044	64 813	048	20 544	44 269
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises*		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	2 764	070		2 764
			072	1 561	074		1 561
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	39 381	086		39 381
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	43 706	098		43 706
	Total général (I + II)		110	108 519	112	20 544	87 975
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 500	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			150	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134			48 510	
	Résultat de l'exercice		136			8 537	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			58 697	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			15 325	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 221	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			12 732	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			29 278		
Total général (I + II + III)		180			87 975		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD2022
ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉPROCÉDURE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>123 TAXI - SIREN : 830644357</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	{	dont export et livraisons intracommunautaires	Biens	214	
				Services *	218	
					71 582	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
					7 182	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
					78 764	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	455	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)				264
					69 676	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
					9 088	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
					244	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
					307	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
					8 537	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	8 537	
					314	
B – RÉSULTAT FISCAL						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	807
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	JEI (44 sexes A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345
	BLD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993		
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
						5 000
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	
			Bénéfices col. 1	4 344	354	
			Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	
			Bénéfices col. 1	4 344	372	
			Déficit col. 2			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

AMENDE	307
DONS	500

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

REGION	5 000

123 TAXI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 500 €
ZONE ARTISANALE LES BLACHES, 26270 LORIOLE-SUR-DROME
RCS de ROMANS-SUR-ISERE B 830 644 357

**Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31/12/2021**

L'associé unique a établi un procès verbal ordinaire des décisions de l'associé unique le 29/06/2022, dont est établi l'extrait ci présent, relatif à la décision d'affectation du résultat.

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, à savoir :

un bénéfice de 8 537 €

De la manière suivante :

Affectation de 8 537 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 57 047 €.